



Alain JUPPÉ
Ministre d'État
Ministre des Affaires Étrangères et
Européennes
37, Quai d'Orsay
75351 Paris

Paris, le 7 mars 2012

Monsieur le Ministre d'État,

Jean-Pierre SUEUR

Sénateur
du Loiret

Président de la
Commission des
Lois

Gaëtan GORCE

Sénateur
de la Nièvre

Maire de La
Charité-sur-Loire

Nous nous permettons de vous adresser ci-joint le courrier que nous a adressé directement le Ministre de la Justice de la République du Tchad concernant le dossier d'Ibni Oumar Mahamat Saleh.

Nous tenons tout d'abord à appeler votre attention sur une procédure totalement inédite qui consiste, pour un membre éminent d'un gouvernement étranger, à interpeler directement des parlementaires d'un autre État au sujet de la manière dont ils exercent leur mandat et à les inviter à mettre un terme à leur action. C'est en effet comme vous le savez dans le cadre de nos fonctions électives que nous avons été amenés à nous saisir de la question de la disparition de M. Saleh, qui a fait l'objet en particulier d'une résolution de l'Assemblée Nationale, votée à l'unanimité le 25 mars 2010 et au sujet de laquelle une résolution est en cours d'élaboration par la Commission des Affaires Étrangères, de la Défense et des Forces Armées du Sénat.

Mais au-delà du procédé, nous voulons appeler votre attention sur l'argumentation utilisée par les autorités tchadiennes. Celles-ci cherchent en effet à nouveau, comme elles l'avaient fait voici un peu plus de deux ans, à se retrancher derrière leur souveraineté alors qu'elles avaient accepté, dès le mois d'août 2008, les conclusions de la Commission d'enquête mise en place à la demande de la Communauté internationale et en particulier de la France. Le Président Déby s'était alors engagé, à l'issue de ces travaux, à en respecter les recommandations, qui portaient notamment sur la constitution d'un Comité de Suivi de l'enquête, auquel seraient invités à participer des observateurs étrangers. Il a fallu de longs mois, et le vote de la résolution auquel nous avons précédemment fait allusion, pour que le chef de l'État tchadien concrétise cet engagement.

Aujourd'hui, alors que quatre ans se sont écoulés depuis les événements qui ont conduit à la disparition tragique d'Ibni Oumar Mahamat Saleh, force est de constater que l'enquête n'a enregistré aucune avancée significative. Ce constat est partagé par la famille, qui pour ces raisons, a choisi de porter plainte du chef de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants auprès du Parquet de Paris ; il est partagé également par les observateurs que l'Union européenne avait missionnés, qui ont finalement considéré qu'ils ne



pouvaient accomplir leur tâche de manière satisfaisante, et par ceux de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Dans ces conditions, il est curieux d'observer que le ministre de la Justice tchadien feigne de s'étonner de nos interventions, alors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre juridique initialement fixé par les différentes parties prenantes, et auquel son gouvernement avait initialement donné son accord.

Nous ne voulons pas croire que l'attitude nouvelle du gouvernement tchadien (le courrier de son ministre de la Justice traduisant un réel recul au regard des promesses faites jusqu'alors) ait pu être encouragée par la « compréhension » dont la France aurait choisi de faire preuve à l'égard du Président Déby, puisque celui-ci sera malheureusement reçu officiellement dans notre pays lundi prochain.

Vous n'êtes pourtant pas sans savoir que M. Nicolas Sarkozy, notamment par plusieurs lettres qu'il nous a adressées, s'est lui-même engagé à obtenir toute la vérité sur ce dossier douloureux, ce à quoi nous sommes loin d'être parvenus à ce stade. Dès lors, vous comprendrez que nous considérons de notre devoir de parlementaires d'agir pour que le Droit, et en particulier le droit international, l'emporte. C'est ce qui nous a conduit, face à l'inertie de la Justice tchadienne, à vous saisir, pour que le dossier soit transmis au Comité contre la Torture. C'est ce qui nous conduit à continuer à dénoncer la volonté manifeste du pouvoir tchadien d'étouffer définitivement cette affaire.

Nous souhaitons désormais que vous fassiez connaître aux autorités du Tchad la nécessité dans laquelle elles se trouvent de respecter les accords auxquels elles ont souscrit auprès de la Communauté internationale, et que vous puissiez leur indiquer combien il est choquant et inacceptable qu'elles cherchent à influencer des parlementaires français qui ne font, en se mobilisant pour que les droits les plus élémentaires de l'Homme soient respectés, que leur devoir d'élus et de citoyens.

En attendant de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre SUEUR

Gaëtan GORCE